

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2021

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-99

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 12 octobre 2021 en lien avec les variants de la Covid-19, plus précisément :

« 1) Le graphique « 1.1 – Évolution hebdomadaire du nombre de cas de variants préoccupants selon la lignée parmi l'ensemble des cas de SRAS-CoV-2 au Québec et par RSS » (en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/variants>) contient la mention suivante : « La catégorie « Autres ou inconnus » équivaut à la différence entre le nombre total de cas détectés de SRAS-CoV-2 et le nombre des cas de variants préoccupants. Elle inclut les cas de variants non préoccupants, les cas non criblés ou non séquencés ainsi que les résultats de criblage invalides ou indéterminés. »

Serait-il possible de détailler la catégorie « Autres ou inconnus » en fournissant le nombre de cas (a) de variants non préoccupants, (b) les cas non criblés, (c) les cas non séquencés, (d) les résultats de criblage invalides, € les résultats de criblage indéterminés? Si possible, svp fournir les données ventilées dans le temps et par région. »

Réponse : L'Institut national de santé publique du Québec ne détient pas l'information sous la forme demandée.

« 2) Sauf erreur de ma part, il existe certaines divergences entre le nombre total de cas entre le graphique « 1.1 – Évolution hebdomadaire du nombre de cas de variants préoccupants selon la lignée parmi l'ensemble des cas de SRAS-CoV-2 au Québec et par RSS » (sur la page <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/variants>) et le graphique « 1.2 – Évolution du nombre de cas confirmés de COVID-19 au Québec selon le type de confirmation et la date de déclaration des cas » (sur la page <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees>). Par exemple, pour la semaine du 4 avril 2021, le graphique 1.1 affiche 10,817 cas. Le graphique 1.2 affiche 10,514 cas.

...2

Svp fournir tout document, le cas échéant, qui explique la raison des divergences entre les données des graphiques 1.1 et 1.2. »

Réponse : Les explications disponibles se retrouvent à la rubrique « Précisions méthodologiques » de la page en question (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/variants>).

« 3) Svp fournir tout document expliquant de manière détaillée de quelle façon sont saisies les données des graphiques « 1.1 - Évolution hebdomadaire du nombre de cas de variants préoccupants selon la lignée parmi l'ensemble des cas de SRAS-CoV-2 au Québec et par RSS » (sur la page <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/variants>) et le graphique « 1.2 - Évolution du nombre de cas confirmés de COVID-19 au Québec selon le type de confirmation et la date de déclaration des cas » (sur la page <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees>). »

Réponse : Les explications disponibles se retrouvent à la rubrique « Précisions méthodologiques » de la page en question (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/variants>).

« 4) Sauf erreur de ma part, en début septembre 2021, la page des variants de l'INSPQ affichait la remarque suivante : « La présence du variant delta au Québec est dorénavant estimée sur la base d'une seule valeur, suite à des travaux d'optimisation et d'intégration des données de criblage et de séquençage. Ainsi, les valeurs planchers et plafond auparavant utilisées, qui sous-estimaient et surestimaient respectivement la présence réelle de ce variant, ne seront plus présentées. »

Serait-il possible de fournir tout document en lien avec la décision de cesser de publier les valeurs planchers et plafond auparavant utilisés? Notamment, toute instruction au webmestre de l'INSPQ à cet effet. »

Réponse : Vous trouverez en pièce jointe un courriel en lien avec ce point de votre demande. Un état de situation daté du 27 août 2021 transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux y fait également référence. Toutefois, il ne peut être communiqué par l'Institut en vertu des articles 34 et 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Nous vous référerons au responsable de l'accès aux documents du Ministère du Conseil exécutif (mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca) pour ce document.

« 5) Svp fournir le chiffrier Excel sur les variants du Covid-19 tel que celui fourni en réponse à la demande d'accès à l'information numéro 2021-59 (en ligne) https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2021-59_doc.csv, mais avec les données actualisées jusqu'à aujourd'hui. »

Réponse : Vous trouverez en pièce jointe le fichier Excel en lien avec ce point de votre demande. Veuillez toutefois noter que compte tenu des efforts importants nécessaires pour produire ce fichier, l'Institut ne pourra plus fournir de mises à jour à fréquence régulière.

« 6) Svp fournir tout document expliquant comment les données sont entrées dans le chiffrier Excel sur les variants (visé à l'item 5) et par quel département et équipe. »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point de votre demande. La production de ce fichier relève du Laboratoire de santé publique du Québec.

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-8070